SNUIPP HORS DE FRANCE
COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES (CAPN)
mardi 28 mai 2013

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU :

http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/dclaration_capn_28_mai_2013.pdf

1- Avancement des instituteurs et PE au titre de l'année 2012-2013

Il s'agit pour le SNUipp d'étudier, entre autres, les promotions des collègues détachés auprès:

- des autorités de la principauté de Monaco
- du Ministère de la défense (SEFFECSA),
- du MAEE (réseau culturel), des organisations internationales (ONU, UNESCO, OFAJ)
- de l'administration centrale de l'AEFE

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire sur votre promotion hdf@snuipp.fr
Le SNUipp Hors de France communiquera directement auprès de ses syndiqués.

Modalités des promotions :
Attention, toutes ces promotions sont contingentées (5/7ème des promouvables au choix sont promus et 3/10ème des promouvables au grand choix sont promus)

Barème : (AGS au 1/09/2012) + (Note pédagogique /2 + note administrative/2 + actualisation) ; actualisation de 0,25 point par année de non inspection.

Le SNUipp est intervenu pour dénoncer le critère « notation administrative » car certains collègues nouvellement nommés sont pénalisés en l'absence de cette notation. Le MEN précise que cela concerne seulement une vingtaine de collègues et chaque année les services redoublent d'effort pour obtenir le document. Dans ce cas de figure, la notation administrative est mise à hauteur de la notation pédagogique.

Le SNUipp a demandé à avoir les informations concernant les promotions à la hors classe

des personnels détachés en France et à l'étranger.

2- Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des professeurs des écoles – rentrée 2013-2014

Des collègues PE de Polynésie, de Nouvelle-Calédonie (corps de PE territorial) peuvent demander un détachement dans le corps des PE de France. Les PE de Mayotte appartiennent au corps des PE français, ils ne sont donc pas détachables.

Attention, l'avis favorable de la CAPN et du DASEN sur la possibilité de détachement ne signifie pas que le détachement sera effectif. Le DASEN prendra sa décision finale au vu de la situation du département (DASEN : Directeur académique des services de l'Education nationale).

Lire la note du BO du 7 mars 2013 :

Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'éducation nationale

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67245

3- Bilan des détachements sortants

Quelques chiffres sur le détachement des enseignants du premier degré à l'étranger :

Fonctions enseignantes :

AEFE : 2577 détachés
Contrats locaux : 1170 dont
- CODOFIL (Louisiane) : 71
- Monaco : 83
- USA : 472
- Allemagne (hors AEFE et SEFFECSA) : 47
- AFLEC : 46

MLF : 268 détachés
SEFFECSA : 34 détachés

Fonctions non enseignantes :

MAEE (réseau culturel) : 98 détachés (directeur d'alliance française, attaché de coopération...)
Organisations internationales : 6 détachés

TOTAL : 4153 détachés PE ou instituteurs à l'étranger

Consultez le tableau complet des détachements « sortants » d'enseignants du premier degré année 2012-2013 :
http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/detachements_sortants_mai_2013.pdf

Le SNUipp constate toujours que près de 30% des enseignants de l'étranger en

détachement sont placés en contrat local.
rappel concernant les contrats locaux : tous ces collègues conservent leur avancement de carrière, par contre tous les autres aspects statutaires ou financiers sont du ressort du contrat privé entre l'enseignant et son employeur. Il convient d'être extrêmement vigilant lors d'un recrutement.

Consultez l'article du SNUipp « établissements homologués : la précarité fait loi »
http://www.snuipp.fr/Etablissements-homologues-la

Le SNUipp a demandé lors des dernières consultations sur l'avenir du réseau à ce que les critères d'homologation prennent en compte la gestion des personnels détachés en contrat local (critères financiers, obligations de service notamment et protection sociale).

4- Information sur les mises à disposition du gouvernement de la Polynésie française d'enseignants spécialisés du 1er degré à la rentrée scolaire 2012-2013

42 collègues ont été mis à disposition du territoire de Polynésie cette année :

6 psychologues scolaires ont été recrutés
12 maîtres spécialisés option D
11 maîtres spécialisés option F (SEGPA)
4 maîtres spécialisés option A
5 maîtres spécialisés option G
4 maîtres spécialisés option E

Nous déplorons une nouvelle fois la procédure opaque du recrutement.

La Polynésie qui sollicite l'aide de l'Etat français doit respecter un minimum de transparence dans les opérations de recrutement.

5- Information sur les affectations à Mayotte d'enseignants spécialisés du 1er degré à la rentrée scolaire 2012-2013

53 collègues ont été affectés pour le moment à Mayotte cette année (pour 105 propositions de poste !) :

5 psychologues scolaires ont été recrutés
5 maîtres spécialisés option D
10 maîtres spécialisés option F (SEGPA)
1 maître spécialisé option A
1 maître spécialisé option G
14 maîtres spécialisés option E
14 maîtres formateurs
2 DEEAS
1 enseignant référent ASH

6- Information sur les PE détachés en Polynésie et Nouvelle-Calédonie

44 collègues sont détachés actuellement en Nouvelle-Calédonie, 20 nouveaux détachement ont été effectués cette année.

15 collègues sont détachés actuellement en Polynésie française, 1 seul nouveau détachement cette année.

Il convient de noter un recrutement par voie de détachement assez important en Nouvelle Calédonie cette année. Ce recrutement s'effectue directement auprès des provinces du territoire. Les conditions statutaires sont différentes de celles des affectés.